

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2022

Présents : Messieurs LANIER - MUZY- MONTRADE - MERCIER - GIRARD - GIVRE - BOURGEY - MARECHAL - COUTURIER - Mesdames STREMSDOERFER - CUENCA - PIRON - COMBRY

Monsieur VERNAY est représenté par Monsieur GIRARD
Madame GUICHARD est représentée par Madame STREMSDOERFER
Madame MOREL PIRON est représentée par Monsieur LANIER
Madame LATTARD est représentée par Monsieur GIVRE
Madame MOUILLET est représentée par Madame PIRON
Monsieur LANET est représenté par Monsieur MERCIER

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03/03/2022
3. Adoption du projet de zonage de l'assainissement avant mise à l'enquête publique
4. Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône : convention pour la facturation, l'encaissement et le reversement de collecte des eaux usées
5. Informations diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame COMBRY est élue secrétaire de séance par 19 voix pour.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03/03/2022

Le Conseil Municipal approuve, par 16 voix pour et 3 abstentions (Madame Piron et son pouvoir, Madame Combry), le compte-rendu du Conseil Municipal du 03/03/2022.

3. Adoption du projet de zonage de l'assainissement avant mise à l'enquête publique

Monsieur le Maire présente la carte de zonage de l'assainissement au Conseil Municipal.

Monsieur Givre fait remarquer que la zone de la Teyssonnière (qui sera peut-être la future zone artisanale intercommunale) n'apparaît pas dans le zonage d'assainissement dans sa globalité.

Monsieur Couturier fait également remarquer que la zone, à l'intérieur de la déviation, après le garage Renault n'apparaît pas non plus dans le zonage d'assainissement.

Il sera demandé au cabinet d'études en charge de ce dossier de bien vouloir corriger la carte de zonage en faisant apparaître :

- La zone de la Teyssonnière en zonage d'assainissement collectif,
- Ainsi que la zone à l'intérieur de la déviation, après le garage Renault.

Le zonage sera soumis au vote lors du prochain Conseil Municipal du 7 avril.

4. Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône : convention pour la facturation, l'encaissement et le reversement de collecte des eaux usées

Monsieur le Maire expose :

Le Syndicat des Eaux Bresse Dombes Saône a retenu l'entreprise SAUR comme exploitant de l'Eau, suite à la consultation pour la prestation de service pour l'exploitation des réseaux d'eau potable du service Dombes-Saône.

SUEZ Eau France assure la gestion du service public d'assainissement collectif pour le compte de la commune, par délégation de service public.

Une convention devra être établie et fixera les conditions générales de recouvrement des redevances d'assainissement pour les abonnés du service de l'eau, raccordés au réseau de collecte des eaux usées.

Ainsi, SUEZ Eau France chargera SAUR de recouvrer pour son compte les redevances et taxes d'assainissement des clients et propriétaires redevables disposant d'un branchement assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui sera établie entre le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône, SAUR, la commune et SUEZ Eau France, et qui fixera les conditions générales de recouvrement des redevances et taxes d'assainissement pour les clients disposant d'un branchement assainissement.

5. Informations diverses

Décisions du maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises :

- Déclaration d'intention d'aliéner : le droit de préemption urbain n'a pas été exercé pour une propriété sise :
 - o 1, lot le Puits Vert (C883),
- Attribution de deux nouvelles concessions au cimetière pour 30 ans pour un montant de 330.00 € chacune et d'une nouvelle concession pour 15 ans pour un montant de 165 €.

Agence de l'eau – subvention station d'épuration

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence de l'Eau avait envisagé d'attribuer une subvention d'un montant de 410 000 € pour la construction de la station d'épuration. Pour Monsieur Bourgey, après étude des éléments avancés par l'agence de l'Eau, cette subvention n'était pas cohérente et insuffisante.

Un courrier a donc été envoyé à l'Agence de l'Eau afin de demander un réexamen de notre dossier.

L'agence de l'Eau a effectivement réexaminé notre dossier. Certains éléments n'avaient pas été pris en compte. Une subvention d'un montant de 648 000 € devrait nous être accordée.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal remercient Monsieur Bourgey d'avoir fourni les arguments nécessaires à cette nouvelle étude.

Aliénation du chemin de la station d'épuration

Monsieur Givre souhaite savoir où en est ce dossier.

Il lui est dit que l'enquête publique allait démarrer courant avril. Dès la semaine prochaine, une publication dans deux journaux d'annonces légales sera faite.

La procédure est donc bien lancée.

Calendrier des fêtes 2022

Monsieur Couturier fait remarquer que le calendrier des fêtes 2022 n'est pas sur le site internet.

Remarques diverses

⇒ Monsieur Givre, intervient au nom de Madame Lattard, absente à ce conseil.

Elle n'est pas satisfaite du rond-point, route de Chatillon. De plus, ce nouvel aménagement ne rend pas facile la sortie de sa propriété.

Monsieur Givre n'est pas satisfait non plus de cet aménagement. Il s'est déjà trouvé face à une semi-remorque et à un car qui prenaient le giratoire dans le sens inverse. Il fait remarquer que lorsqu'on arrive de Chatillon, on passe tout droit au rond-point, alors que les autres branches sont plus difficiles à prendre. Il s'est garé en camionnette sur le parking de la pharmacie, et a dû reculer sur la route pour sortir du parking.

Monsieur Muzy lui répond qu'il y a largement la place pour reculer sur le parking de la pharmacie, et qu'on n'a pas à reculer sur la route.

Concernant les semi-remorques, Monsieur Muzy a constaté que beaucoup arrivaient de la route de Sandrans pour rejoindre par exemple Diffus'agri. Il propose aux conseillers de prendre une délibération pour interdire le passage des engins de + 3.5 tonnes depuis le giratoire de la route de Sandrans à destination du centre village, pour limiter la circulation de ces gros engins par la rue du Moulin.

⇒ Madame Lattard s'étonne également de ne pas avoir assisté à des réunions pour la construction de l'école maternelle.

Monsieur Muzy informe le Conseil Municipal que c'est normal, qu'aucune réunion de commission n'a encore été réalisée, pour les raisons suivantes :

- Il y a des études de sols en cours, des relevés topographiques. La DRAC a donné son accord sur le type d'études de sols à réaliser ;
- Un audit énergétique a été commandé,
- L'architecte des bâtiments de France a été remplacé. Il a fallu, avec l'assistant à maître d'ouvrage et l'architecte, reprogrammer une réunion avec le nouvel architecte des bâtiments de France afin de valider les éléments qui avaient été vus avec son prédécesseur ;
- La semaine prochaine, le 5 avril à 10 h, nous rencontrons la DRAC pour finaliser les fouilles archéologiques ;
- Une esquisse se profile ;
- Le 4 mai à 10 h, l'architecte rencontrera l'équipe pédagogique (enseignants et ATSEM) afin de travailler sur les flux de circulation ;
- Ensuite, la commission municipale sera convoquée et pourra travailler sur l'esquisse proposée par l'architecte. La commission pourra travailler sur l'architecture des bâtiments...

⇒ Monsieur Givre fait remarquer qu'un panneau « arrêt interdit » a été installé sur la route de Montmerle vers le site TRAPIL.

Monsieur le Maire ne sait pas qui l'a installé.

TRAPIL est un site classé.

⇒ Monsieur Givre fait part de ses observations sur la déviation mise en place lors de la retraite aux flambeaux. Il s'est permis de déplacer une barrière, en fin de soirée, afin d'éviter des accidents. Lorsque l'on sortait du village, en direction de Montmerle, la barrière se retrouvait au milieu de la route et était difficilement visible.

Monsieur Girard a constaté également des dysfonctionnements. Il se propose d'étudier différentes possibilités pérennes de déviations qui pourront être mises en place lors de manifestations dans le village.

Hôtel de ville - charançons

Il a été constaté au 1^{er} et 2^{ème} étage une abondance d'insectes. Il semblerait que ce soit des charançons. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une entreprise spécialisée s'est rendue en mairie. Nous attendons un devis pour traiter ces insectes.

Courrier d'une administrée - Rue de la République

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier d'une riveraine de la rue de la République qui n'est pas satisfaite, d'une part des plaques au milieu de la route qui sautent et qui font du bruit, et d'autre part de la vitesse excessive des voitures qui arrivent de la route de Montmerle.

Monsieur Girard informe le Conseil Municipal que le problème des plaques a été neutralisé cette semaine. Monsieur le Maire informera cette personne qu'un ralentisseur sera installé devant « Istanbul Restaurant » pour faire ralentir les véhicules.

Bal de la retraite aux flambeaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été alerté par les gendarmes de différents incidents qui se sont produits lors du bal de la retraite aux flambeaux. Il les a renvoyés vers le Président de la classe en 2.

Budget Communauté de Communes de la Dombes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que tous les budgets de la Communauté de Communes de la Dombes ont été votés à l'unanimité.

Forum emploi à Villeneuve

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est rendu samedi dernier, à Villeneuve, au forum de l'emploi qui était organisé par l'association « la Passerelle » d'Ambérieux en Dombes et la Communauté de Communes de la Dombes. Il souhaiterait que St Trivier adhère à cette association et puisse participer à l'organisation de forum sur la commune.

Week-end de l'ascension

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le secrétariat de mairie sera fermé. Cependant une permanence sera tenue par un élu.

Agence postale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu recours à une agence intérim pour pallier l'absence de la personne en charge de la tenue de l'agence postale qui est en arrêt maladie.

L'intérimaire est disponible jusqu'au 8 avril, date de fin d'arrêt maladie présumé de la salariée. En cas de prolongement de l'arrêt maladie, cet intérimaire ne pourra pas intervenir.

Projet remparts - étude salle communale - mur d'enceinte

Madame Cuenca informe le Conseil Municipal qu'un nouvel architecte du patrimoine a été contacté, le précédent ayant transmis une proposition financière qui n'était pas satisfaisante.

Vin d'honneur des conscrits

Monsieur Givre regrette que le vin d'honneur des conscrits ne se fasse pas vers la salle polyvalente. Il y a la vogue et le bar des conscrits. Cela aurait attiré du monde.

Madame Stremmsdoerfer fait remarquer que le site des remparts avait été retenu car c'est un lieu qui peut être sécurisé pour les enfants. Ensuite, les forains ont souhaité s'installer sur la commune pendant la fête des conscrits. Ils ont été avertis que le vin d'honneur n'allait pas se dérouler vers la salle polyvalente. De

plus, ils sont installés sur la cendrée, derrière la salle polyvalente. Il n'y a donc plus la place pour faire le vin d'honneur là-bas, cette année.

Monsieur Maréchal souhaite qu'on y réfléchisse pour une prochaine fois.

Stade

Monsieur Girard informe le Conseil Municipal qu'une entreprise a été missionnée pour réaliser un décompactage/roulage et mise en engrais du stade.

Désordres occasionnés pendant la soirée de la retraite aux flambeaux dans le village

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 panneaux de signalisation ont été tordus. Ils n'ont pas été cassés. Ils sont à redresser.

Monsieur Girard informe le Conseil Municipal qu'il a fait appel à l'agent d'astreinte dimanche matin. Ils ont nettoyé tous les deux les verres éparpillés dans le village. L'année prochaine, il fera en sorte, d'organiser la venue de deux agents dès le matin afin de nettoyer le village et d'éviter tout incident avec des bris de verre.

Rond-point pharmacie

Monsieur Muzy informe le Conseil Municipal que les pavés en bordure du rond-point se décollent. L'entreprise a eu un problème de pose. Elle va intervenir à nouveau pour régler le problème.

Commissions communales

Monsieur Couturier souhaiterait intégrer des commissions. Monsieur le Maire lui répond que ce point sera traité à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

La séance est levée à 21 h 45.